

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1406

Rubrik: Élections fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Listes séparées mais Chambre commune

Jeunes et vieux, ville et campagne, ou même est et ouest : la diversification du marketing électoral ne doit pas occulter l'enjeu central de la parité entre hommes et femmes au Parlement.

ATOUT SEIGNEUR TOUT HONNEUR : l'UDC a beau incarner la tradition, ce parti sait recourir aux techniques modernes d'identification et de diversification des attentes. A Zurich il se divise entre liste est et liste ouest, à Berne entre hommes, femmes et jeunes. Mais la palme de la complexité revient peut-être aux socialistes saint-gallois qui ont obtenu leurs deux sièges au travers de quatre listes : hommes, femmes, jeunes (+ un groupe indépendant de la ville de Saint-Gall) et seniors.

Un premier type de division, que l'on retrouve dans nombre de cantons, c'est le clivage linguistique (FR, VS), voire géographique (ville/campagne à Lucerne, est/ouest à Soleure ou Zurich). La taille n'explique pas tout : Vaud, par exemple, ignore ce procédé. D'un côté « Jean Ziegler, 1281 Russin » est libre de se présenter à

Zurich, d'un autre côté on pense que la représentation du terroir n'est jamais assez fine. Avec ce paradoxe que rien ne m'empêche de voter, dans mon canton, pour une liste qui ne m'est pas véritablement destinée.

Des fortunes diverses pour les listes typées

Les listes jeunes sont assez courantes, à droite comme à gauche. Bien sûr la jeunesse est un état transitoire (même si, à droite, il tend parfois à se prolonger jusqu'à 40 ans). Entre révolte pubertaire et souci de se placer ultérieurement, ces listes qui n'obtiennent jamais de sièges ramènent quelques poussières de suffrages jamais négligeables. Mieux vaut être jeune sur une « vraie » liste. Signe de l'évolution démographique ? Les listes de seniors (socialistes, dans plusieurs cantons) pour-

raient bien, elles, illustrer l'apparition d'une demande plus spécifique.

Les listes femmes (dont les listes hommes ne sont encore qu'un corollaire en creux qui ne sait pas vraiment comment se vendre) connaissent des fortunes variables. Les médias ont souligné l'amoindrissement de la liste femmes qui avait raflé trois cinquième des suffrages socialistes genevois il y a quatre ans. Mais elle reste à parité avec la liste masculine, contrairement au canton de Vaud où l'électorat socialiste a donné moins d'un tiers de ses suffrages aux femmes : davantage que l'UDC bernoise, mais moins que les radicaux de ce canton. Quand on voit que (sur une même liste) l'électorat de l'Alliance de gauche (version Solidarités-Indépendants) place en tête les trois hommes, suivis des femmes, à Genève, on se demande si la surenchère à gauche n'a pas partie liée avec un machisme sournois ?

TOUR DE PISTE

Le Conseil fédéral portraituré en muselière

ON ESPÉRAIT QUE les médias reprendraient leur souffle et nous parleraient du cours ordinaire des choses. Mais ne faut-il pas que quelques politiciens en mal d'originalité proposent d'élire immédiatement Blocher au Conseil fédéral ? Et c'est reparti pour un tour de Blochermania. La vedettisation de la politique est pourtant un signe évident de décadence démocratique.

Donc, si Blocher gêne, il faut l'évacuer par le haut : la classique promotion-évacuation. Et pour un homme politique, le haut serait le Conseil fédéral, où règne la règle de la discipline et de la collégialité. Mais la collégialité n'a de sens que si elle permet des consensus ou à défaut des majorités, à condition que ces majorités ne soient

pas automatiques, mais à chaque fois négociables et discutées de manière approfondie. La collégialité ne peut avoir que le rôle d'un affrontement maîtrisé, qui dégage un choix et qui respecte aussi les défenseurs d'un avis minoritaire.

Ce n'est pas un cachot où l'on enferme celui qui dérange. On ne met pas Blocher au Conseil fédéral pour qu'il ne soit plus à Arena ou, pour dire les choses plus vulgairement, pour qu'il y ferme sa gueule. D'abord, si ce scénario était suivi, il ne la fermerait pas. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, il l'a dit clairement dans un débat à la TV alémanique. Mais surtout quelle conception des politiciens si originaux se font-ils du travail collectif du Conseil fédéral ?

Vers un parlement paritaire

Il est probablement significatif qu'à Zurich ni les socialistes, ni les radicaux n'aient éprouvé le besoin de se scinder en listes hommes/femmes : les femmes sortent en tête, à raison de huit sur dix sièges pour les socialistes et deux sur six pour le parti radical. Comme un système de quotas, l'idée de listes séparées est surtout une pratique transitoire née d'une volonté politique. On voit qu'elle a probablement atteint ses limites. Mais l'identité d'homme ou de femme de toute personne humaine est une caractéristique unique : elle dépasse toute notion de choix, elle n'est pas simplement l'une des nombreuses identités superposées susceptibles de caractériser tout individu (protestant, urbain, homo, écolo, quadra, etc.), elle est véritablement l'altérité originelle de toute humanité. A ce titre, la seule représentation satisfaisante est celle d'un parlement paritaire, formé pour moitié d'hommes et de femmes. Et l'électorat devrait être amené à voter d'une part pour la liste hommes de son choix et d'autre part pour la liste femmes de son choix.